

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3186

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NADRI HAMID

Date de naissance :

10/11/1953

Adresse :

Maroc

Tél. :

06 60 655191 Total des frais engagés : 1930,904 Dhs

Cadre réservé au Médecin

*Dr. NADRI ASSERINE  
Expert près les Tribunaux  
60, Route Moulay Thami  
(à côté de la Polyclinique Hay Hassani)  
Mazola, Hay Hassani, Casablanca  
Tél : 022 90 70 88 - Fax 022 90 97 66*

Date de consultation :

03 JUN 2019

Nom et prénom du malade :

NADRI HAMID

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Brachycie + HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 03/06/2019

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/15/2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 JUN 2013	C			<p>INP : 091069663          Centre de la Polyclinique Hay Hassani          Route Nasser II          Mazola, Hay Hassani, Casablanca          Tel. : 022 90 20 88 - Fax : 022 90 07 66</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR. PHARMACIE HAY HASANI CASABLANCA</i>	01 JUIN 2013	1720,90

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

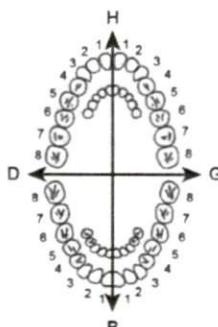
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

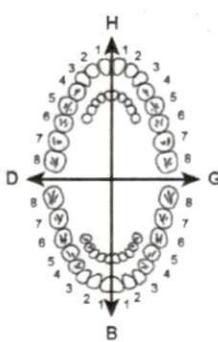
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

الدكتور سعيد الكزوولي

طبيب معلم

خبير لدى الماء

PPV : 168,20 DH  
LOT : 608414  
PER : 08/20

NASSI HCPH

168,2 Casablanca, le : 03 JUN 2019 الدار البيضاء، في :

- 1 - Augmenter 15 kg de / 7 A.S.
- 2 - Prednisolone 30 mg le matin x 6 S.i.

73,- Tricofol 100 mg / 30 A.S.

Lot: 190173  
À consommer  
avant le: 03/2022  
PPV: 79,00 DH

PHARMACIE  
DR. A.  
15bis, Bld  
Hay Hassani  
02 33 28 74  
Casablanca  
Tél: 06/20  
PER: 1600160  
PPV: 16160

160,60  
4 - Esac 20 mg le matin x 7

239,-

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1  
Ain sebaï Casablanca  
Co-aprivel 300mg/12,5mg  
B28  
P.P.V : 239,00 DH  
6 118001 081035

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1  
Ain sebaï Casablanca  
Co-aprivel 300mg/12,5mg  
B28  
P.P.V : 239,00 DH  
6 118001 081

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1  
Ain sebaï Casablanca  
Co-aprivel 300mg/12,5mg  
B28  
P.P.V : 239,00 DH  
6 118001 0810 6 118001 081035

60, طريق مولاي التهامي (سر.)

60, Route Moulay (沿途 de la Polyclinique Hay Hassani), Mazola - Hay Hassani - Casablanca  
Tél. : 05 22.90.70.88 - الهاتف: Fax. : 05 22.90.97.66 - الفاكس: E-mail : gzoulisaïd05@menara.ma

6 - Ca ~~diabète~~  
27,70 x 2

Cardioaspirine 100 mg/30 cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30 cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



30,70

KARDEGIC 75 MG  
SACHETS B30  
P.P.V : 30DH70  
LOT : 000047  
PER : 08/2020



6 118001 090280

1 de 8fc 75

1 de 7/

7-8

1730,80

Dr. Rachid Nasri  
Expert près les Tribunaux  
101, Route Moulay Thami  
Centre de la Polyclinique Hay Hassani  
Mazola, Hay Hassani, Casablanca  
tel : 022 90 70 88 . Fax : 022 90 97 86

PHARMACIE NASRI  
Dr. Rachid Nasri  
15bis, Bloc 2, Rue Commune  
Hay Hassani-Casa  
Tél : 022 93 28 74